

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE DE COZZANO

REALISATION D'UN ENROCHEMENT

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
BPU**

Note préliminaire

L'Entrepreneur devra sous peine de nullité de son offre, chiffrer la totalité des prix unitaires figurant au présent bordereau, y compris ceux qui ne sont pas utilisés dans le Détail des Quantités Estimées.

Les prix unitaires seront indiqués en Euros Hors Taxes, écrits en chiffres et en lettres.

Les ouvrages devront être exécutés conformément aux prescriptions et normes en vigueur, dans les règles de l'art et toutes sujétions confondues.

L'Entrepreneur ne pourra, sous peine de nullité de son offre, apporter aucune modification à la désignation des ouvrages.

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
1	TRAVAUX PREPARATOIRES, DOCUMENTS ET PLANS	
1.1	<p>INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses éventuelles de location ou d'achat de terrains autres que ceux mis à la disposition de l'entreprise ; - les aménagements des terrains et des accès ; - les frais d'installation des ateliers, entrepôts et locaux de chantier ; - les branchements aux réseaux nécessaires (électricité, eau) ; - les demandes des différentes autorisations et envois des DICT ; - la fourniture des énergies et consommables divers nécessaire pendant toute la durée du chantier ; - l'amenée des engins, échafaudages et leur repliement ; - les frais de gardiennage et de clôture ; - la signalisation (feux tricolores, etc.) - toutes sujétions relatives au remplacement des clôtures de chantier endommagées ; - l'enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux et l'évacuation des matériaux excédentaires ; - la remise en état des lieux et nettoyage, réfection des routes et des dégradations diverses causées involontairement dans l'environnement du fait des dits travaux ; - la participation au compte prorata - toute recommandation, obligations et directives précisées dans le PGC s'il y a lieu, le tout suivant les indications du Maître d'œuvre. <p>Ce prix s'applique forfaitairement en 2 phases : 60% après amenée et montage des installations de chantier et mise en place du matériel, 40% après démontage des installations, repliement du matériel et remise en état des lieux.</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement pour toute la durée du chantier toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
1.2	<p>PISTES D'ACCES</p> <p>Ce prix rémunère au forfait toutes les opérations d'aménagement des accès à pied d'œuvre. Il comprend l'implantation, les terrassements, le stockage provisoire des matériaux, la protection de la piste contre les intempéries pendant toute la durée du chantier, son entretien, la remise en état des lieux en fin de chantier. Y compris confortement provisoire et toutes sujétions de réalisation.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
1.3	<p>ETUDE D'EXECUTION</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement de l'ensemble des notes de calculs et des plans d'exécution des ouvrages provisoires et définitifs, y compris les rectifications et mises à jour éventuelles conformément aux dispositions indiquées au CCTP.</p> <p>Il comprend l'ensemble des relevés de terrains, la rédaction des notes de calculs et des plans d'exécution des ouvrages provisoires et définitifs nécessaires à la bonne réalisation du chantier et énoncés au CCTP notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'étude de matériaux ;- les notes de calcul justifiant le dimensionnement des ouvrages ;- les plans avec définition de l'implantation des ouvrages ;- la réalisation des dossiers et démarches auprès de France Télécom et des services concernés <p>Ce forfait sera rémunéré de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- 25 % à la fin de la période de préparation ;- 65 % après visa par le Maître d'œuvre des différents documents ;- le solde après remise du dossier de récolement. <p>L'achèvement des études d'une phase correspond à la date à laquelle le Maître d'Œuvre aura visé sans réserve, l'ensemble des plans correspondants.</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement à l'ensemble des prestations dues par l'Entrepreneur au titre de son marché toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
1.4	<p>REMISE EN ETAT TERRAIN AVAL</p> <p>Ce prix rémunère au forfait toutes les opérations de réaménagement du terrain en aval du glissement de terrain.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'aménagement et le repli du matériel,- le chargement, l'évacuation et le transport des éléments (blocs, arènes granitiques, etc..) déposés sur les parcelles avales lors du glissement de terrain,- le nettoyage du terrain,- le modelage léger des parcelles,- la remise en état des lieux. <p>LE FORFAIT :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
2	TERRASSEMENTS	
2.1	<p>DEBLAIS</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation des déblais en terrain meuble.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les opérations de piquetage. - La signalisation à mettre en place pour l'extraction des déblais à proximité des voies circulées. - toutes les opérations depuis l'extraction des matériaux jusqu'à leur lieu d'utilisation ou de dépôt provisoire en cas de réutilisation en remblais pour la part réutilisable. - La mise en décharge du complément. - le réglage de la surface obtenue après déblais, y compris réglage fin des talus et réalisation des redans. - Les frais d'occupation éventuel relatifs au dépôt provisoire et les frais de mise en décharge. <p>Ce prix s'applique au mètre cube en place. Les quantités à prendre en compte sont celles mesurées contradictoirement sur site.</p> <p>LE METRE CUBE:</p>	
2.2	<p>FOUILLES POUR FONDATION</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube les fouilles en terrain rocheux, avec utilisation du BRH ou d'explosifs, pour réalisation de l'assise des enrochements.</p> <p>L'entrepreneur réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage de ses ouvrages. - La mise en dépôt définitif des matériaux non réutilisables - L'extraction aux engins mécaniques des matériaux - La mise en dépôt provisoire des matériaux réutilisables en remblaiement des fouilles et l'évacuation au lieu de dépôt définitif de l'entreprise des éléments impropres. - Le blindage, boisage et étaieement éventuel - Les épaissements ou détournement des eaux souterraines et pluviales quels que soient les débits et les moyens nécessaires. - Le réglage du fond de fouille jusqu'à l'obtention de la cote et pente voulue moins 20 cm pour la couche de transition. - L'évacuation au lieu de dépôt définitif des matériaux excédentaires, <p>Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE:</p>	
2.3	<p>MASSIF DRAINANT</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un matériau drainant insensible à l'eau de type 80/120 ; - le compactage par couche de 30 cm maximum. <p>Ce prix s'applique au mètre cube toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
2.4	<p>REMBLAIS</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation des remblais.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de préparation du terrain (redans, sillons) telles que définies au CCTG. - La reprise éventuelle des déblais mis en dépôt provisoire ou l'apport de remblais extérieur si besoin - Le réglage et le compactage des remblais. - Tous les frais inhérents aux essais préliminaires et aux essais de contrôle. - La fourniture, le transport de l'eau et l'arrosage. - La protection des plates-formes contre les eaux de ruissellement et notamment l'exécution de bourrelets, descentes d'eau et fossés provisoires. - Le réglage et la finition de la forme suivant les pentes prescrites. - Le réglage des talus à l'inclinaison prescrite par la méthode dite de sur-largeur. - Toutes sujétions relatives à la réalisation de banquettes pour accotement conformément au profil en travers type et en particulier le compactage et la découpe soignée en bord de structure de chaussée. - Toutes sujétions de présence de réseau en service dans l'emprise des remblais. <p>Ce prix s'applique au mètre cube en place. Les quantités à prendre en compte sont celles définies contradictoirement sur site.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
3	ENROCHEMENT	
3.1	<p>COUCHE DE TRANSITION</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une couche de transition en GNT 0/100 mise en place sous l'enrochement.</p> <p>Il comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre du matériau.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
3.2	<p>ENROCHEMENT</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et à la mise en œuvre d'enrochements en blocs de carrière (gamme 500/800 kg) pour le soutènement de la voirie communale.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de blocs anguleux de roches dures compactes et saines, exempts de fissuration - Les transports et reprises hors et dans l'aire du chantier - La mise en place des blocs avec appareillage soigné ne laissant subsister qu'un minimum de vide entre les blocs. - Toutes sujétions de mise en œuvre. <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
3.3	<p>GEOTEXTILE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et à la mise en œuvre d'un voile géotextile non tissé, d'épaisseur minimale 150 µm, de porométrie 0.95 et de résistance minimale ≥ 25 KN/m (classe 7 CCFG). Il comprend toutes sujétions d'assemblage des lés par superposition et de lestage en pose horizontale ou verticale.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
4	CHAUSSEE	
4.1	<p>GNT 0/31.5</p> <p>Ce prix rémunère à la tonne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT 0/31,5 pour couche de base de voirie ; - le compactage par couches; - Le réglage de la surface. <p>Toutes sujétions confondues.</p> <p>LA TONNE:</p>	
4.2	<p>IMPREGNATION / GRAVILLONNAGE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'une couche d'imprégnation de la couche de GNT à l'émulsion acide de bitume dosée à 60% à raison de 3 kg d'émulsion et de 10 litres de gravillons silex 5/15 par m².</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
4.3	<p>BBSG 0/10</p> <p>Ce prix rémunère la fabrication en centrale la mise en œuvre et le compactage de Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 au finisseur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la fabrication, toutes les fournitures de granulats de caractéristiques conformes au CCTP, leur stockage, leur gerbage, leur transport entre la carrière et la centrale d'enrobage y compris toutes les opérations de chargement et de déchargement et la fourniture du bitume. Toutes sujétions autres relatives au réglage de la centrale quels que soit le rendement journalier et l'importance de la commande - Les frais relatifs au contrôle externe des fournitures de matériaux sont à la charge de l'entreprise. - Le transport jusqu'au lieu de mise en œuvre - pour la mise en œuvre, toutes les opérations correspondantes exécutées au moyen d'un finisseur et de compacteurs. - toutes les sujétions relatives à l'exécution sous circulation. <p>Il rémunère en particulier les sujétions résultant de l'implantation, la mise en place des repères de nivellement.</p> <p>Les raccordements aux accès et voiries existantes et l'exécution des joints (sciage de chaussée, badigeonnage, etc) ainsi que les frais d'étude de formulation et de contrôle tant à la centrale que sur le terrain et en particulier les frais de planche d'essais préalable pour le compactage optimum.</p> <p>LA TONNE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
5	VRD	
5.1	<p>RETABLISSEMENT DES RESEAUX</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, la remise en état des réseaux télécom et éclairage public lors de la refaçon de la chaussée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amener et le repli du matériel, - toutes les opérations de calage et de protection des gaines et fourreaux le temps de la réalisation du confortement de la chaussée, - toutes les opérations de démolition des ouvrages de support provisoire actuels, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de sable pour enrobage des conduites, - la fourniture, le transport et la pose de grillage avertisseur adapté à chaque type de réseau (énergie, télécom), <p>Toutes sujétions confondues.</p> <p>LE FORFAIT:</p>	
5.2	<p>BORDURES T2</p> <p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose de bordures T2.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement ou de décaissement, l'évacuation des déblais, - le nivellement et le compactage de la forme, - la fourniture et pose du béton de pose B 25, - la fourniture transport et pose de la bordure préfabriquée - la confection des joints au mortier M 450 et la butée de béton B 25 au droit des joints. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues notamment le raccordement avec le système d'assainissement existant ou à créer.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
5.3	<p>PARAPET 0.40X0.80 M</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un parapet en pierre de 0.40m de largeur par 0.80m de hauteur vue. Le type de pierre utilisée sera soumis à l'agrément du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage, la teinte des pierres devant être le plus proche possible de celles de la région.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et le transport à pied d'œuvre des matériels et matériaux, - les fouilles pour la réalisation de la semelle, - la mise en œuvre de béton C25/30 pour confection de semelle de dimensions 0.60X0.20m, compris ferrailage. - la taille et l'appareillage de pierre, - la réalisation de joint au mortier M400, - la réalisation d'un couronnement, - toutes les sujétions liées aux conditions d'exécution et aux contraintes d'intervention. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
5.4	<p>FOUILLES EN TRANCHEE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de fouilles en tranchée pour pose de canalisation.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage, - l'extraction aux engins mécaniques des matériaux, - la mise en dépôt provisoire des matériaux réutilisables en remblaiement des fouilles, l'évacuation du complément en décharge, - le blindage, boisage et étalement éventuel, - les épaissements ou détournement des eaux souterraines et pluviales quels que soient les débits et les moyens nécessaires, - le réglage du fond de fouille jusqu'à l'obtention de la cote et pente voulue moins 10 cm pour le lit de pose, - le compactage du fond de fouille, <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
5.5	<p>SABLE</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du lit de pose en sable (10 cm minimum excepté quand le fond de fouille est en roche où l'épaisseur du lit de pose passe à 20 cm) ; - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'enrobage de la canalisation en sable (20 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation) ; - le compactage par couche de 30 cm maximum. <p>Ce prix s'applique au mètre cube toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
5.6	<p>BUSE Ø500</p> <p>Ce prix rémunère, la construction de canalisation en PE annelé Ø500 mm pour assainissement sous chaussées Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le piquetage, - La fourniture, le transport et la pose de canalisations pour réseau d'eaux pluviales, - Toutes sujétions de coupe, de raccordement aux ouvrages de branchement et regards, le calfeutrement et les joints, - La remise en état des abords, <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire toutes sujétions confondues.</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
5.7	<p>REGARD A GRILLE 1.0 X 1.0 M</p> <p>Ce prix rémunère, la réalisation d'un regard avaloir à construire sur canalisation quelle que soit la hauteur. Ce regard sera constitué par des éléments préfabriqués superposables ou coulés en place. Il sera muni d'une grille en fonte série D400.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fouilles en terrain de toute nature y compris l'évacuation des déblais excédentaires quelle que soit la distance de transport et toutes sujétions d'épuisement et de blindage, - le compactage du fond de fouille, - le béton de propreté, - la fourniture et la pose des éléments préfabriqués ou la mise en œuvre du béton y compris les coffrages pour parements fins et les ferrillages, - les joints et toutes sujétions de raccordement avec les canalisations, - le remblaiement des fouilles et le compactage méthodique de ce remblaiement, - la remise en état des abords, - la fourniture de la grille en fonte série D400 section 1000 x 1000 mm, - le scellement et toutes sujétions, - le raccordement au collecteur existant, <p>Ce prix s'applique à l'unité toutes sujétions confondues.</p> <p>L'UNITE :</p>	
5.8	<p>CANIVEAU A GRILLE 500MM</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un caniveau à grille 500X500 sous chaussée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terrassement mécanique ou manuel nécessaire en terrain de toute nature, - le chargement et le transport des déblais en décharge y compris droit de décharge, - la fourniture, le transport à pied d'œuvre de caniveaux béton de largeur 50 cm et de profondeur 50 cm, y compris les grilles fonte classe D 400 et le système de verrouillage, - le déchargement sur les lieux d'emploi, - la pose et l'alignement des caniveaux, - la fourniture, le transport et la mise en place du béton B25 de calage, - les manchons et coudes de raccordement pour le piquage sur le réseau EP, - le caisson d'évacuation y compris toutes sujétions de raccordement, - le nettoyage. - <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
5.9	REGARD AEP Ce prix rémunère, la réalisation d'un regard de visite à construire sur canalisation quelle que soit la hauteur. Ce regard sera constitué par des éléments préfabriqués superposables ou coulés en place. Il sera muni d'un tampon en fonte série D400. Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none">- les fouilles en terrain de toute nature y compris l'évacuation des déblais excédentaires quelle que soit la distance de transport et toutes sujétions d'épuisement et de blindage,- le compactage du fond de fouille,- le béton de propreté,- la fourniture et la pose des éléments préfabriqués ou la mise en œuvre du béton y compris les coffrages pour parements fins et les ferrillages,- les joints et toutes sujétions de raccordement avec les canalisations,- le remblaiement des fouilles et le compactage méthodique de ce remblaiement,- la remise en état des abords,- la fourniture du tampon correspondant en fonte série D400 de 800mm de diamètre,- le scellement et toutes sujétions,- toutes sujétions de raccordement au collecteur existant, L'UNITE :	
5.10	ROBINET VANNE DN 60 Ce prix rémunère à l'unité la pose de vannes de sectionnement, série 16 bars, sur conduites AEP DN 60 en service. Il comprend : <ul style="list-style-type: none">- les fouilles en terrain de toute nature y compris l'évacuation des déblais excédentaires et toutes sujétions d'épuisement et de blindage,- toutes les opérations de sectionnement, de vidange et de découpe de la conduite existante pour mise en place de la vanne,- la fourniture le transport et la pose de robinet vanne à passage droit,- la fourniture et la pose d'une bouche à clef, tube allonge et tabernacle,- toutes sujétions de raccordement,- la remise en état des lieux. L'UNITE :	

N° DE PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE PRIX UNITAIRE HORS TAXE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HT
5.11	ROBINET VANNE DN 80 Ce prix rémunère à l'unité la pose de vannes de sectionnement, série 16 bars, sur conduites AEP DN 80 en service. Il comprend : <ul style="list-style-type: none">- les fouilles en terrain de toute nature y compris l'évacuation des déblais excédentaires quelle que soit la distance de transport et toutes sujétions d'épuisement et de blindage,- toutes les opérations de sectionnement, de vidange et de découpe de la conduite existante pour mise en place de la vanne,- la fourniture le transport et la pose de robinet vanne à passage droit,- la fourniture et la pose d'une bouche à clef, tube allonge et tabernacle,- toutes sujétions de raccordement,- la remise en état des lieux. L'UNITE :	